

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°52/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.

Présents : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, MM. Philippe DANGELY, Sébastien BLACHE, Cédric CHABERT, Dimitri KOKKINIDIS, Mme Rita TOSCANO, M. Steve BIANCHI, Mme Caroline FERRAND, M. Lébicha MANOUKIAN, Mme Monique RAVOUNA, M. Jean-Pierre DEBRAY.

Procurations : Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ (pouvoir à Mme Eugénie GRAND), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Philippe LAURENT), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), Mme Catherine LEPETIT (pouvoir à M. Jean-Louis ANDREU), Mme Christine TROUBA (pouvoir à Mme Rita TOSCANO), M. Axel SIMIAN (pouvoir à M. Lébicha MANOUKIAN),

Absents : M. Florian D'ANGELO, Mme Farah GUILLAUMONT, M. Philippe MANTERO.

Mme Pauline BON a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : ASSOCIATION LE PRADO – PROJET D'ENTENTE AVEC CHAVANOZ.

Exposé du Maire

Depuis 2016, le service de prévention spécialisée du PRADO intervient sur le quartier de Moulin Villette à Chavanoz. Les actions de cette association sont orientées en direction des jeunes de douze à vingt et un ans en situation notamment de décrochage scolaire, mal-être, harcèlement, violences intra familiales, mais également en direction des familles par le biais d'un soutien à la parentalité.

L'équipe du PRADO est composée de deux éducateurs à temps plein et d'une psychologue à temps partiel. Ils effectuent un travail de terrain en allant à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie, avec un rôle de conseil et de médiation dans le cas de conflits graves.

Le PRADO propose aux familles une rencontre à leur domicile ou au siège de l'association pour apaiser les tensions et réfléchir à de nouvelles orientations pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Un accompagnement social personnalisé peut ainsi être mis en place, en lien avec le Centre Médico-Social, la Mission Locale, France Travail, ADF38 et le CIO de Bourgoin-Jallieu. Les établissements scolaires sont également intégrés à ce dispositif par la tenue de permanences par le PRADO au sein même de ces établissements, suite aux besoins repérés par les Conseillers Pédagogiques Educatifs.

Notre service "Jeunesse" piloté par Ibrahim PINARBASI assure déjà des missions de ce type sur la Commune. Il fait cependant appel au PRADO lorsqu'il est confronté à des situations complexes nécessitant des moyens plus adaptés. Ce dispositif vient par ailleurs compléter les actions en direction des 16/25 ans que la Commune engagera dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec le Département et la CAF de l'Isère.

Ce dispositif était jusqu'à lors porté par l'Etat au titre de sa Politique de la Ville. L'Etat s'étant retiré, il n'est désormais plus financé que par le Département de l'Isère à hauteur de 50 % sachant que le budget annuel du PRADO est de 90.000 €. Il reste donc 45.000 € à financer, faute de quoi ce dispositif est appelé à disparaître.

Après une rencontre avec les responsables du PRADO et les Maires de Chavanoz et Pont de Chéruy, une prise en charge de cette somme par ces deux Communes à hauteur de 22.500 € chacune pourrait être mise en place.

Dans un premier temps, nous vous proposons de donner un avis de principe favorable à ce projet d'entente financière avec Chavanoz et de rechercher tous les financements possibles.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis de principe favorable au projet d'entente financière avec la Commune de Chavanoz pour l'intervention du PRADO sur nos deux territoires respectifs, dans le cadre d'un dispositif de Prévention Spécialisée.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 02 décembre 2024
Le Maire,

